

**COMPTE RENDU CHSCT du 20 Mai 2021 9H30**

Les représentants **FO-Finances64** ont lu la déclaration liminaire suivante.

Monsieur le Président,

Les représentants **FO-Finances 64** tiennent à rappeler leur attachement au CHSCT, instance ô combien importante notamment en cette période de covid19, raison pour laquelle, nous continuerons à demander l'abrogation de la Loi sur la transformation de la Fonction Publique qui renvoie cette instance au second plan dans une sous-commission du CSA.

En réduisant les obligations des autorités hiérarchiques à ne convoquer qu'une seule réunion par an de cette formation spécialisée au lieu de 3 actuellement pour le CHSCT (art 87 du décret 2020-1427), cet article impose un recul inacceptable des droits des représentants du personnel et de leur capacité à alerter sur tous les problèmes HSCT auxquels sont confrontés nos collègues.

L'administration voudrait « étouffer » le dialogue social qu'elle ne s'y prendrait pas autrement. La preuve en est, que sans attendre le renouvellement des instances de la Fonction Publique (fin de l'année 2022, début 2023) les CHSCT subissent une période transitoire et une perte de leurs prérogatives puisqu'en application des dispositions de l'article 17 Décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 (relatif aux mesures d'accompagnement de la restructuration d'un service de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics), seuls les comités techniques sont consultés pour l'ensemble des questions afférentes aux projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service, par dérogation au 2° de l'article 55 et au 1° de l'article 57 du décret du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au onzième alinéa de l'article 34 du décret du 15 février 2011.

Aussi, permettez-nous de douter de la volonté ministérielle (note d'orientation 2021) de répondre efficacement aux problèmes de santé et de conditions de travail de nos collègues alors que dans le même temps, les CHSCT sont appelés à disparaître et les réformes continuent d'être menées au grand galop malgré la pandémie.

Les résultats du mouvement de grève du 10 mai 2021 ne reflètent pas le mal-être des agents de la DGFIP.

En témoigne la présentation des résultats de l'observatoire interne en présence de la Secrétaire Générale adjointe du ministère et de l'IPSOS lors de la réunion du 6 mai 2021.

**L'adhésion aux changements à la DGFIP est faible, à 16 %.**

Pour **FO**, le contexte a amené les agents à relativiser leur situation eu égard à ce qui se passe dans le privé (chômage partiel, licenciement). Pour autant, ce n'est pas le signe d'une adhésion aux réformes en cours plus sèches que souhaitées.

29 % des agents des MEF sont optimistes quant à leur avenir, les résultats à la DGFIP et la DGDDI sont en deçà de cette moyenne.

Ces chiffres illustrent clairement la perception négative des réformes en cours et de leurs conséquences individuelles : mobilité géographique, fonctionnelle, charge de travail croissante.

Malgré ce contexte, il ressort que la motivation dans le travail est intacte notamment dans les directions fortement mobilisées durant la crise sanitaire, le sentiment d'utilité sociale des services est valorisant. Cela démontre, une nouvelle fois, la conscience professionnelle des agents qui ont fait leur maximum pour assurer des missions essentielles pour la population et la société.

Notons également un intérêt grandissant des agents sur les questions d'environnement (85 à 90%).

Nous aurons l'occasion d'aborder certains thèmes lors de ce CHSCT.

Monsieur le Président, l'administration doit toujours garder à l'esprit que les syndicats contribuent à la démocratie sociale. Les organisations syndicales demeurent en outre, un des principaux vecteurs d'information malgré les difficultés liées à l'éloignement des agents et aux obstacles posés ici ou là par ceux ou celles qui souhaiteraient entraver leurs actions.

Enfin, Monsieur le Président quand bien même la période transitoire impose de ne pas associer le CHSCT dans les mesures d'accompagnement des restructurations, rien ne vous empêche d'y déroger. Cela serait même une preuve de démocratie locale !

Après désignation du Secrétaire (CFDT) et approbation du PV du 29 janvier 2021, le Président a répondu aux différentes liminaires.

Il ne souhaite pas se prononcer sur les sujets nationaux évoqués dans les liminaires.  
Tous les sujets peuvent être abordés dans les différentes instances pour « le bienfait des agents ». Sur le sujet des restructurations, des Comités techniques seront dédiés. Il affirme que les réformes avancent « normalement » et « sont faites dans l'intérêt des agents dans le sens d'une organisation plus efficace et d'un évitement de l'isolement professionnel de nos collègues » (travail à distance, mesures personnalisées).  
Des formations sont mises en place à destination des « managers » car, organiser le télétravail, « cela s'apprend ».  
Il affirme que la campagne IR « se déroule bien, sans stress particulier, avec une bonne maîtrise des flux ».  
Il rejoint la position de FO quant à la forte conscience professionnelle des agents.  
Le Président considère que l'observatoire interne est certes un bon outil, cependant difficile à décrypter.  
Enfin, selon lui, le dialogue social est particulier en cette période, mais en tout état de cause, il n'en est pas pour autant altéré.

→ Note d'orientation ministérielle 2021.

La note a été présentée par l'ISST de la région Est en l'absence de ses confrères de la région aquitaine.

→ Point d'information sur la fiche concernant les compétences des CT et CHSCT pendant la période transitoire.

→ Point d'information sur la fiche relative à l'adaptation des modalités de fonctionnement du dialogue social et de consultation des instances durant l'état d'urgence sanitaire.

#### **Nos commentaires :**

Sur ces 3 points (cf. liminaire), vos représentants FO se sont interrogés sur la réelle volonté de dialogue social de l'administration (au sens large) alors que tout est fait pour « bâillonner » l'expression syndicale. Nous en voulons pour preuve le fait que les CHSCT subissent une période transitoire et une perte de leurs prérogatives puisqu'en application des dispositions de l'article 17 Décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019, ils ne connaîtront plus des mesures d'accompagnement en cas de restructuration, alors même que les mandats des représentants des CHSCT ne s'achèvent que fin 2022/début 2023.

A l'instar de ce qui se passe dans le privé, les instances représentatives sont « regroupées » indépendamment de leur « technicité » dans une instance unique, le CSA, avec bien entendu, moins de moyens syndicaux afin de défendre les intérêts individuels et collectifs de nos collègues.

Les représentants **FO** ont également fait part de leur étonnement lorsque, sur demande de précision d'une OS quant au fonctionnement des CSA (nombre de représentants etc.), l'administration a signifié qu'elle ne disposait pas d'indications à l'heure actuelle. Or, tout est « ficelé » et précisé dans le décret 2020-1427 du 20 novembre 2020. Vos représentants **FO** ont fait remarquer qu'en lieu et place des 3 réunions CHSCT actuelles ne subsisterait qu'une réunion obligatoire de la nouvelle « instance spécialisée ». Vous vous doutez bien cher(e)s collègues que si tel est le cas, le « bienfait » des agents sera vite examiné !

Aussi, avons-nous proposé au Président d'augmenter le nombre de réunions obligatoires lors des déclinaisons futures des règlements intérieurs. Nous nous sommes heurtés à un silence éloquent.

Sans polémiquer, il va de soi que l'exigence de technicité des CHSCT en regard de la multiplicité des textes va à l'encontre de tout regroupement avec le CTL. Raison pour laquelle vos représentants **FO** réitérent leurs demandes d'abrogation de la Loi sur la transformation de la Fonction Publique.

Par ailleurs, si nous ne contestons pas la mise en place de formations sur le sujet des violences sexuelles et sexistes dans la note d'orientation ministérielle, pour quelles raisons ne pas avoir prévu des formations sur le thème du harcèlement moral, professionnel par exemple...(pas de réponse de l'administration sur notre questionnement).

L'ordre du jour s'est poursuivi, différents points ont été abordés.

**Le problème de la canicule** a été évoqué par plusieurs OS dont **FO** en prévision de l'été 2021. Ce sujet nous paraît préoccupant eu égard à la pandémie et la non-préconisation des ventilateurs. Le budget CHSCT non utilisé reste important, près de 82 700 €. Des opérations diverses pourraient être menées.

La direction locale, en réponse, préconise l'instauration du « courant d'air ». Pour **FO**, « brasser du vent » n'a jamais été notre « tasse de thé ». Il s'agit d'un problème récurrent chaque été dont la direction devrait rapidement se saisir afin que nos collègues bénéficient de conditions de travail correctes (affaire à suivre).

**FO** a proposé l'acquisition d'appareils individuels de climatisation. L'ISST a répondu que, par expérience, ce n'était pas efficace et relativement bruyant.

→ DDFiP + DRDDI :

- ▲ Exercice des missions de la DDFiP 64 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- ▲ Point RH (télétravail, ASA, cas contact, fiches de signalement...)
- ▲ Organisation sanitaire

■ **Concernant la DDFiP**, le taux de télétravail sur 5 jours s'élève à 43 % avec un taux d'équipement à hauteur de 49 %. L'acquisition de 118 ordinateurs permettra d'équiper, selon le service RH, 45 agents en demande de télétravail. Du matériel sera toutefois « réservé » pour nos collègues du CDC des professionnels.

■ Suite à notre remarque, la Direction reconnaît qu'elle n'a pas mis en place les poubelles de tri de déchets.

■ La direction précise que certains de nos collègues du CDC des professionnels ne seront pas éligibles à la cantine rue d'Orléans par manque de place tant que les jauges covid seront en place. Pour **FO**, cela devient problématique. Après les places de stationnement, de densification, désormais, surgissent les problèmes de cantine.....

Si nous n'avions pas les capacités d'accueillir correctement nos nouveaux collègues, à quoi bon avoir candidaté pour des services « démétropolisés » ?

■ **Pour la DRDDI**, le taux de télétravailleurs se décline de la manière suivante :

22,8 % sur 1 jour ; 17,5 % sur 2 jours ; 23,8 % sur 3 jours ; aux alentours de 19 % sur 4 jours et environ 17 % sur 5 jours.

Un retour progressif est prévu à compter du premier juillet avec un distinguo entre les personnels vulnérables faisant l'objet d'un suivi particulier et les « autres collègues ».

→ **Point d'information sur l'évolution du DUERP/PAP.**

Que ce soit à la DGFIP ou à la DRDDI le calendrier, est similaire.

Les cadres ont eu jusque fin mai pour organiser la consultation des agents, les groupes de travail avec les OS se tiendront en juin pour une restitution en CHSCT courant septembre.

→ **Bilan du programme d'intervention 2021 du CHSCT 64 (pour avis)**

Outre le projet 4 validé en janvier 2021 ont été évoqués pour la DDFiP64 les points suivants :

- projet 6 (changement de stores Sip de Pau) le devis est en attente ;
- projet 7 renouvellement des dotations de gel et stériseptyl auprès de Médicadour ;
- projet 8 remplacement de la porte « issue de secours » de Biarritz qui est en fait l'entrée du personnel ;
- projets 9 et 10 concernent l'amélioration des postes de travail (100 tapis de souris, repose-poignets pour le clavier). L'Assistant de prévention précise qu'une dotation est prévue pour les agents qui en font la demande ;
- projets 11 et 12 (Changement du couchage dans la loge du gardien concierge remplaçant et lit de camp infirmerie à Bayonne Vauban.

Les projets 7,8,9,10,11 et 12 ont été validés par le CHSCT.

Pour la DRDDI, les projets de déplacement de la baie informatique au bureau de Pau, l'acquisition de 2 lampadaires sur pied, de casques de protection, de claviers et souris pour les télétravailleurs ont été adoptés par le CHSCT.

→ **Examen du Registre Santé et Sécurité au Travail DDFiP et DRDDI.**

Cet examen n'appelle pas d'observations particulières de notre part si ce n'est, que si vous souhaitez que vos remarques soient suivies d'effets, pensez à renseigner le registre CHSCT en ligne sur ulyse 64, tout comme le registre nettoyage.

→ **Information sur les travaux de désamiantage du bâtiment du centre de contact des professionnels**

L'Assistant de prévention précise que 72 prélèvements ont été réalisés. Le chantier a débuté le 17 mai 2021 avec 5 phases de travaux (1 phase/semaine/étage). L'amiante se situe principalement dans la colle des dalles du sol. Les documents relatifs à l'amiante sont spécifiques, exhaustifs et nécessitent une lecture avec un œil de « professionnel ». Pour résumer, la Direction locale est responsable et doit s'assurer que tous les moyens ont été mis en œuvre concernant la protection des collègues.

Les OS ont demandé qu'une information soit faite à l'attention de nos collègues présents dans les bâtiments de la rue d'Orléans. Par ailleurs, **FO** a demandé qu'une signalétique « appropriée » soit apposée afin d'indiquer aux collègues la présence d'amiante sans pour autant les affoler.

#### → Rapport du Médecin de Prévention 2019

Compte tenu du caractère sensible de certaines données médicales et du traitement apporté à l'époque, nous ne ferons aucun commentaire.

Les élus **FO** ont tenu à remercier le Médecin de prévention pour la clarté et la qualité de son rapport.

Par ailleurs, comme **FO** l'avait réclamé à de multiples reprises par écrit et oralement (CHSCT du 29 janvier, CTL du 25 mars), la Direction rappelle qu'elle communiquera, lors d'un prochain CTL dédié, l'avis du médecin sur l'impact des restructurations des SGC de Pau, Lescar et Nay en s'appuyant sur des rapports des Chefs de poste, eu égard à l'absence de l'ISST.

[https://www.fo-dgfip-sd.fr/064/IMG/pdf/declaration\\_liminaire\\_-\\_copie.pdf](https://www.fo-dgfip-sd.fr/064/IMG/pdf/declaration_liminaire_-_copie.pdf)

#### → Problématique des rangements à vélos, notamment rue d'Orléans.

Ce sujet a été porté par nos camarades de la CGT lors du groupe de travail et validé par l'ensemble des OS.

Le directeur n'y voit pas d'opposition de principe, « le tout est de libérer des espaces pour vélo en tenant compte de la copropriété et des places de voiture ». La direction précise par ailleurs que 15 places de vélos sont actuellement disponibles rue d'Orléans et qu'elles sont occupées pour moitié.

Les représentants **FO** ont demandé qu'un recensement soit effectué non seulement pour Orléans, mais pour la DDFIP afin d'estimer les besoins tout en s'assurant que les vélos soient « sécurisés ». Il va de soi que si des collègues d'autres sites connaissaient des difficultés similaires, nous restons à leur disposition. Il peut être également envisagé de solliciter les mairies pour la mise à disposition, à proximité des sites administratifs, de location de vélos. Nous ferons part de cette idée au prochain groupe de travail.

#### → Questions diverses posées par **FO** en amont de ce CTL.

■ **Concernant les ASA sur la vaccination** : la Direction précise qu'une note de service est sortie, uniquement à l'attention des Chefs de poste et de service, les autorisant à accorder aux agents une demi-journée.

■ **Les bornes électriques** : pour l'instant, elles ne sont prévues que pour les véhicules de service de l'administration. En ce qui concerne les véhicules de nos collègues, le Directeur signale qu'outre la non-gratuité, il ne faudra pas que le personnel se plaigne si une ou deux places de stationnement sont destinées à ces véhicules.

■ **La signalétique « handicap » ainsi que le positionnement du vigile au Sip de Pau** (le 10 mai 2021) :

Pour **FO** la signalétique handicap n'est pas optimale. Lors de la journée de grève, nous avons pu remarquer que dans la file d'attente figuraient des personnes handicapées, enceintes. Nous ne souhaitons pas « stigmatiser » quelque comportement que ce soit, mais le vigile « posté » à l'intérieur du site n'a pas pu filtrer la file d'attente. Peut-être avait-il reçu des consignes en raison de la grève et la crainte de voir le site envahi par les grévistes ? Plus sérieusement, la direction locale précise qu'elle se rapprochera du Chef du Centre afin de vérifier les consignes.

■ **Les purificateurs d'air** : **FO**, face aux différentes controverses sur le sujet, a demandé à l'administration l'état de suivi de l'étude au niveau national. La direction locale n'a pas été en mesure d'apporter une réponse.

#### → Autres Questions diverses

■ **Le transfert des taxes des Douanes vers la DGFIP** : selon l'administration, il n'y a pas pour l'instant de quantification des emplois.

■ **Box ou local destiné à recevoir les contribuables au SIE de Pau** : le médecin de prévention s'est déplacé et a proposé plusieurs solutions dont la création d'un local au rez-de-chaussée répondant aux normes sanitaires. Un des box actuel est sans aération correcte. L'ISST, après descriptif oral, estime qu'il ne peut pas en l'état servir d'accueil. De son côté, la Direction précise qu'il ne s'agit pas d'un box d'accueil mais d'un lieu pour des réceptions ponctuelles et qu'en conséquence l'absence de fenêtre ne revêt pas une si grande importance.

Pour **FO**, l'accueil ne peut pas se faire dans les étages en raison des normes de sécurité. Puisqu'il reste de l'argent autant créer un box au rez-de-chaussée répondant à toutes les normes.

La Direction, in fine, se rapprochera du Chef de poste pour finaliser le choix.

■ Hors CHSCT, **FO** a alerté le service RH de la Ddfip64 sur le fait que des collègues n'avaient toujours pas la possibilité de signer définitivement leurs feuilles de notation et, en conséquence, de formuler un recours hiérarchique. La direction a précisé qu'elle procéderait à un nouveau rappel auprès des Chefs de poste et de service.

**Fin de ce CHSCT : 16h40.**

#### **Vos représentants FO-FINANCES 64 à ce CHSCT**

Nathalie SABATHE - Titulaire

Myriam CANNONE - Suppléante

Jean BERNET - Titulaire

Sonia PUCHEUX - Suppléante excusée

Laurence OSSUN - Experte